



Absence autorisation de travail

Par Diwa

Je sollicite votre aide concernant ma situation de salarié étranger.

Je travaille dans la même entreprise (2 eme contrat CDI , la premiere entreprise est au courant) depuis septembre 2024. Je dispose d'un contrat de travail et de fiches de paie depuis mon embauche. L'entreprise a ensuite été rachetée en septembre 2025.

Le 9 février 2026, j'ai demandé à mon employeur une copie de mon autorisation de travail. Il m'a répondu le même jour : « Je me renseigne et reviens vers vous dès que possible. »

N'ayant reçu aucun document, j'ai relancé le service RH le 18 février 2026. Il m'a été répondu que mon dossier était en cours de traitement, que l'ancienne équipe RH l'avait géré et que des recherches étaient en cours afin de retrouver les éléments correspondants.

En juin 2026, n'ayant toujours reçu ni copie d'autorisation de travail ni justificatif de dépôt d'une demande, j'ai adressé une nouvelle relance écrite à mon employeur.

Celui-ci m'a alors indiqué que les vérifications étaient toujours en cours. Quelques jours plus tard, il m'a informée que, malgré plusieurs relances, l'ancienne équipe ne lui avait toujours pas transmis le document nécessaire à l'examen complet de mon dossier.

À ce jour, soit plus de quatre mois après ma première demande, je n'ai toujours reçu aucun document permettant de vérifier qu'une autorisation de travail a été obtenue ou qu'une demande a été déposée.

Je souhaite connaître mes droits et savoir quelles démarches je peux entreprendre afin de vérifier et sécuriser ma situation administrative.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par kang74

Bonjour (c'est toujours pas mal de commencer par un petit mot de politesse)

L'inspection du travail sait si vous êtes autorisée à travailler .
Ou pas .

J'ai du mal à comprendre pourquoi vous auriez deux contrats en CDI .